



École d'ISSIGEAC

Inscription à l'école :

L'inscription est à solliciter auprès de la mairie. S'il y a demande de dérogation, se renseigner auprès de la communauté de communes.

Le certificat d'inscription obtenu permettra ensuite de procéder à l'admission à l'école.

La(le) directrice (directeur) reste à votre disposition, sur rendez-vous, pour les démarches d'inscription ou pour toute information complémentaire.

Contact école :

Ecole Jean Marie Alain BOS – 160 Chemin des Ecoliers
24560 ISSIGEAC

Tel : 05 53 58 70 71 / Email : ce.0240178n@ac-bordeaux.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD

23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET • Tél. : 05 53 22 57 94

• E-mail : accueil@ccpsp24.fr



**Communauté de
Communes
Portes Sud Périgord**
23 avenue de la Bastide
24500 EYMET

Présentation de l'école

L'école d'Issigeac fonctionne en RPC (Regroupement Pédagogique Concentré) avec les communes de **Bardou, Boisse, Faurilles, Issigeac, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Ste-Radegonde, St-Léon-d'Issigeac, St-Perdoux.**

L'école comprend **6 classes** (2 classes maternelles avec 2 ATSEM et 4 classes élémentaires). **Une classe ULIS** est ouverte depuis septembre 2023 pour accueillir et favoriser la scolarisation d'élèves en situation de handicap.

Equipements numériques

Chaque classe est équipée d'un vidéoprojecteur interactif, d'un micro-ordinateur et d'un accès à internet. Cela permet à l'enseignant de disposer d'une multitude de supports pédagogiques, et l'école bénéficie de différents équipements numériques (photocopieurs multifonction, caméras numériques, visionneuses...)

Horaires de l'école : (Lundis, mardis, jeudis et vendredis)

8h35 - 8h45 : accueil des élèves par les enseignants

Maternelles	CP/CE1/CE2/ULIS/CM1/CM2
08h45 - 12h00 : classe	08h45 - 12h15 : classe
12h00 - 13h30 : pause méridienne	12h15 - 13h45 : pause méridienne
13h30 - 16h15 : classe	13h45 - 16h15 : classe

A noter : un bornier-vidéo a été installé sur le portail d'entrée de l'école.

La communauté de communes organise les **trois services périscolaires** du matin, midi et soir, **la restauration scolaire et le transport scolaire.**

➤ Accueil périscolaire

Un directeur de site, en plus des animateurs, encadre les élèves en respectant les taux d'encadrement et en mettant en place des animations.

Il est obligatoire d'inscrire votre ou vos enfants à ce service auprès de la communauté de communes par l'intermédiaire de l'agent d'accueil.

Les enfants doivent être accompagnés par l'adulte responsable jusqu'au portail le matin. Le soir, l'enfant ne peut quitter la garderie qu'en présence de l'adulte.

Vous veillerez à fournir le goûter si votre enfant fréquente l'accueil périscolaire du soir.

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) est mis en place deux jours par semaine, après la classe pour les élèves de CM1 et CM2, avec le concours des enseignants et encadré par 1 ou 2 agents de la communauté (renforcement de l'autonomie, acquisition de méthodes de travail, ouvertures culturelles et sportives, soutien à la parentalité)

➤ La restauration scolaire

La restauration scolaire est sous compétence Communauté de communes. Les repas sont préparés sur place, dans la cuisine de l'école, avec la mise en place d'une restauration bio et locale, d'un maximum de plats faits maison et d'un approvisionnement privilégié en circuits courts.

Dans le cadre de la loi EGALIM, les enfants bénéficient d'un repas végétarien par semaine.

➤ La tarification des accueils périscolaires

Depuis septembre 2025, la communauté a mis en place la tarification sociale en tenant compte du quotient familial des familles.

A noter que cette tarification est liée au maintien des aides de l'ETAT.

Tranche mensuelle de Quotient Familial	REPAS	Accueil du MATIN	Accueil du MIDI	Accueil du SOIR	TOTAL
0 à 1000	1 €	0.55 €	0.15 €	1.05 €	2.75 €
1001 à 1200	2.24 €	0.60 €	0.20€	1.10 €	4.14 €
1201 à 1500	2.44 €	0.65 €	0.25€	1.15 €	4.49€
Au-dessus de 1501 ou QF non communiqué par la famille	2.64 €	0.70 €	0.30€	1.20€	4.84€

➤ Le transport scolaire

L'école d'Issigeac est desservie par 2 circuits de transport scolaire,

Circuit 1 : secteur PLAISANCE/MONSAGUEL

Circuit 2 : secteur MONTAUT/SAINT LEON/BOISSE

Une accompagnatrice suit les élèves dans le bus sur tous les trajets.

➤ Partenariat avec le Centre de loisirs de Castillonès

Ce partenariat fonctionne pour toutes les vacances scolaires, ainsi que les mercredis en période scolaire. **Les familles inscrivent les enfants directement auprès du centre de loisirs.**

Mercredis en temps scolaire : Les enfants inscrits au centre de loisirs sont transportés depuis l'école d'Issigeac vers Castillonès.

Vacances scolaires : Les familles déposent leurs enfants à l'accueil périscolaire de l'école d'Issigeac, où ils sont accueillis par un animateur du centre de loisirs. Puis ils sont transportés en autocar jusqu'à Castillonès (transport assuré par le centre de loisirs). Le soir, après retour en autocar également, les enfants restent sous surveillance de l'animateur jusqu'à ce qu'ils soient récupérés par les familles.

Un accueil ADOS (du CM2 à la 3^{ème}) est proposé pendant les vacances scolaires : 3 semaines en juillet et une semaine pendant les autres vacances.

